

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauvonne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Daniel HUOT

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires** : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPELLIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

#### **Délibération n°2017/003808**

**Rapport n°3.6 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective  
French Tech LE PROPULSEUR portée par le Pôle des Microtechniques**

## Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective French Tech LE PROPULSEUR portée par le Pôle des Microtechniques

**Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021	Montant prévu BP 2017 : 400 000 € (enveloppe)
« Actions Recherche et Innovation »	Montant de l'opération : 35 000 €

### Résumé :

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation partenariale entre entreprises et milieu académique est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Dans la suite de la labellisation FRENCH Tech de notre écosystème sur la thématique SANTE, le Pôle des Microtechniques a élaboré avec les partenaires publics et privés un programme ambitieux d'accompagnement des startups et entreprises innovantes de notre territoire afin d'accélérer leur croissance par l'apport d'expertises, de réseau, notamment à l'international, et la captation de nouveaux marchés : il s'agit du programme le Propulseur.

Le rapport présente la demande de soutien à ce programme porté par le pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 35 000 €.

### I. Le Pôle des Microtechniques et l'action collective le Propulseur

L'innovation partenariale entre entreprises et milieu académique est la mission dévolue au pôle des microtechniques (PMT) depuis 10 ans au plan régional et national.

Conformément au contrat de performance signé en décembre 2014 entre l'Etat, les collectivités territoriales et le PMT, le secteur santé fait partie des Domaines d'Actions Stratégiques (DAS) du pôle. Les missions du pôle s'inscrivent également au niveau national sur l'axe médecine du futur.

La CAGB et ses partenaires font partie du réseau national Health Tech de la French Tech.

Un programme d'actions a été défini pour les 5 années à venir. Le pôle des microtechniques, dépositaire de la candidature FRENCH TECH, assure le pilotage de la commission startup et co-anime certaines actions : la participation à des conventions spécialisées, la création d'une interface de rencontres entre idées innovantes et porteurs de projets, le mentorat, le village innovation by crédit agricole, l'alimentation d'une CV thèque en ligne...

Au-delà, le PMT a été sollicité pour mettre en place un programme d'accompagnement opérationnel permettant à des startups **d'accélérer la mise sur le marché de leurs produits et de leurs services** :

- en leur proposant un programme d'actions concentrées dans le temps leur permettant, de façon individualisée, de voir traitées, via une porte d'entrée unique, constituée par le Pôle agissant dans le cadre de ce programme, toutes les questions auxquelles elles sont confrontées en leur proposant des outils financiers, des expertises techniques de haut niveau, des solutions de locaux, des premiers clients ...,
- en mettant à leur disposition un réseau national et international de chefs d'entreprises et de mentors qui leur ouvriront leurs carnets d'adresses et leur apporteront des conseils opérationnels, voire des points de chute pour travailler de nouveaux marchés.

Pour participer à ce programme, toute entreprise devra déposer une candidature sur la plateforme Propulseur qui va être mise en place. Il s'adresse à des startups déjà créées et actives (ce n'est pas un incubateur).

Le porteur de projet viendra présenter son projet devant un jury et, s'il est retenu, signera un contrat d'engagement à suivre le programme PROPULSEUR sur une durée de 6 à 18 mois, selon ce qui aura été validé par le comité de sélection. La startup paiera aussi un droit d'entrée de 5 000 euros HT qui concrétisera son engagement dans ce programme.

Le programme d'accélération se déroulera volontairement sur un temps limité pour amener les dirigeants de la startup à s'impliquer totalement dans cette phase d'accélération et à gagner plusieurs mois de développement par cette démarche. La période d'accélération sera en moyenne de 6 mois et ne pourra en tout état de cause excéder 18 mois.

## II. Le plan de financement de l'action French Tech le PROPULSEUR

La mise en œuvre de l'action collective porte sur 4 ans pour un budget global de 1 870 000 euros. Les financeurs sont le Conseil Régional, la CAGB, le pôle des Microtechniques, les entreprises et la fondation F2I portée par l'UIMM.

Les établissements de formation et de recherche du territoire sont partenaires de l'opération et apporteurs d'expertises : ISI FC et sa junior entreprise, BIOTICKA, l'ENSMM, l'IUT Info Com ...

Un comité de pilotage « financeurs » rassemblant les financeurs privés et publics du Propulseur est mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement technique, financier et administratif du programme. Il sera appuyé par d'autres instances, techniques et stratégiques, et veillera à la cohérence du programme avec les objectifs que les partenaires se sont fixés dans le cadre de la French Tech.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

**Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. N. BODIN (2), JL. FOUSSERET, A. POULIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'action collective FRENCH TECHLE PROPULSEUR, portée par le pôle des microtechniques à hauteur de 35 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 8

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité



**CONVENTION**  
**Relative au soutien de l'action collective LE PROPULSEUR**  
**portée par le pôle des Microtechniques**

**Entre**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 21 septembre 2017, d'une part

**Et**

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

**Préambule**

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation partenariale entre entreprises et milieu académique est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Le rapport présente la demande de soutien au programme de l'action collective d'accélération des startups, LE PROPULSEUR, portée par le pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 35 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien à l'action collective LE PROPULSEUR, portée par le Pôle de compétitivité des Microtechniques et de définir les modalités de versement d'une subvention de 35 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle dans le cadre de l'axe French Tech Medtech Biotech Bourgogne Franche-Comté.

Le programme d'accélération de startups mis en place dans le cadre du programme LE PROPULSEUR, élaboré avec l'ensemble des partenaires et financeurs publics et privés cités, est exposé en annexe 1 de la convention, ainsi que le budget détaillé de ce programme sur 4 ans.

**Article 2 - Programme d'actions**

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformément au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel 1 870 000 euros HT sur 4 ans

**Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 35 000 € pour l'année 2017

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50%, soit 17 500 €, à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus,
- le cas échéant un acompte de 30% pourra être versé, sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final.

#### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice budgétaire 2017. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et jusqu'au 31 décembre 2017, date d'échéance de la présente convention.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde, dans un délai de 30 mois à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB et à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre l'attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

#### **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

#### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

#### **Article 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

#### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

#### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

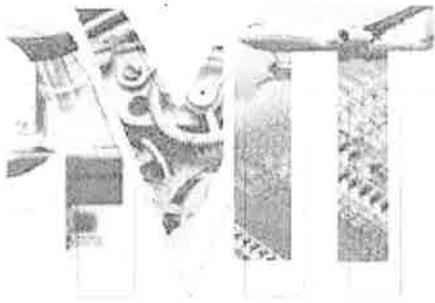
*Fait en deux exemplaires à Besançon, le .....*

Pour le Pôle des Microtechniques,  
Le Président,

Etienne BOYER

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



## **ProPulseur**

Accélérateur d'innovation et de compétitivité

Bourgogne Franche-Comté

French Tech et clusters au service de l'industrie 4.0



*Technologie médicale et Health Tect/ numérique/ microtechniques/ aéronautique/ spatial/ défense/ sécurité/ métallurgie/ plasturgie/ biomédical/ luxe/ horlogerie/ silver économie/ énergie/ mobilités/ Technologie médicale/ numérique/ microtechniques/ aéronautique/ spatial/ défense/ sécurité/ métallurgie/ plasturgie/ biomédical/ luxe/ horlogerie/ silver économie/ énergie/ mobilités/ Technologie médicale/ numérique/ microtechniques/ aéronautique/ spatial/ défense/ sécurité/ métallurgie/ plasturgie/ biomédical/ luxe/ horlogerie/silver économie/ énergie/ mobilités/ Technologie médicale/ numérique/ microtechniques/ aéronautique/ spatial/ défense/ sécurité/ métallurgie/ plasturgie/ biomédical/ luxe/ horlogerie/silver économie/ énergie/ mobilités/ Technologie médicale/ numérique/ microtechniques/ aéronautique/ spatial/ défense/ sécurité/ métallurgie/ plasturgie/ biomédical/ luxe/ horlogerie/silver économie/ énergie/ mobilités/*

Programme\_v 220517

## Sommaire

Contexte.....	3
Présentation générale du programme .....	4
Champ de l'accélérateur .....	4
Un programme reposant sur 2 axes .....	4
Axe 1 - Des services et des événements au service d'un parcours d'innovation structuré pour les start-up et les entreprises .....	4
Axe 2 – Une animation et stimulation de l'écosystème French Tech .....	4
Bénéficiaires et définition .....	4
Acteurs impliqués (au moment du montage du projet).....	5
Porteurs et financeurs du projet.....	5
Financements publics .....	5
Autres partenaires .....	5
Durée du programme .....	5
Présentation détaillée du programme .....	6
1. Les services proposés aux start-up et aux entreprises (Axe 1).....	6
1.1. L'accélérateur : un parcours de compétences et d'innovation (dimension individuelle).....	6
1.1.1. Candidatures .....	6
1.1.2. Challenge .....	7
1.1.3. Entraînement .....	7
1.1.4. Durée de présence dans l'accélérateur .....	9
1.1.5. Sortie de l'accélérateur .....	9
Conditions d'accès aux services de l'accélérateur .....	10
1.2. L'offre complémentaire aux entreprises hors accélérateur.....	10
1.3. Programme d'événements (dimension collective).....	11
1.3.1. Principe .....	11
1.3.2. Types d'événements envisagés .....	11
2. Animation et stimulation de l'écosystème French Tech (Axe 2).....	12
2.1. Mise en place et animation d'un Comité Stratégique (COSTRA) .....	12
2.2. Action de promotion et de communication territoriale.....	12
3. Système de gouvernance .....	13
Durée du programme et échéancier .....	14
DÉPENSES (hors taxes sauf salaires).....	15
FINANCEMENTS .....	16
ANNEXES .....	18
Présentation du HACKING HEALTH.....	18

## CONTEXTE

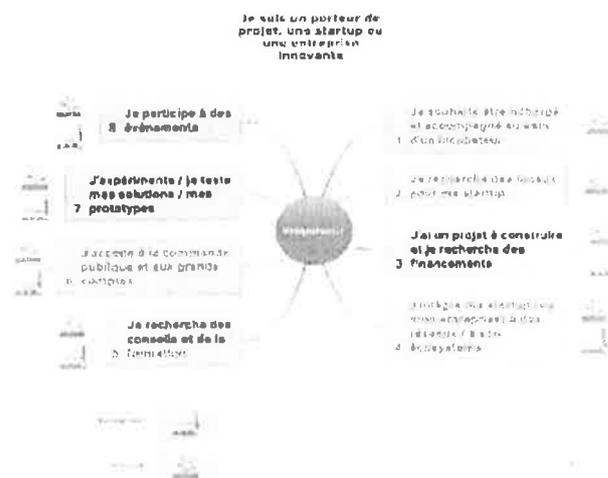
L'écosystème de l'innovation en France et en région est constitué d'un volet d'acteurs publics et privés proposant des compétences et des services aux entreprises et plus récemment aux start-up. Les démarches de labellisation French Tech liées aux axes santé (Health Tech) à Besançon et l'agroalimentaire à Dijon (Food Tech) ont fait l'objet de nombreuses réflexions et actions constructives entre les partenaires privés (notamment les start-up et les entreprises) et les structures publiques.

La candidature French Tech validée dans la catégorie « réseaux thématiques Health Tech » induit des engagements liés à des plans d'actions sur 3 et 5 ans, qui concernent les acteurs de l'écosystème. Ces derniers ont mis en lumière un **besoin de compléter et d'optimiser notre écosystème de l'innovation** par le déploiement d'un accélérateur de compétitivité. Ce constat est partagé par d'autres territoires qui ont déjà conduit des réflexions et actions similaires.



Pour ce faire, les acteurs et les start-up se sont fédérés en une commission au sein du Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT). Ils assurent le pilotage et les réflexions en la matière. Le programme présenté dans ce document est la traduction de ces échanges qui mettent en exergue les besoins, les spécificités de notre territoire et ses domaines d'excellences. Il s'agit de répondre le plus efficacement possible aux situations (non linéaires ou chronologiques) que peuvent rencontrer des start-up ou des entreprises innovantes et de renforcer la synergie entre les acteurs pour une meilleure efficacité de notre écosystème.

Sur la base d'un projet le plus souvent technique, une start-up est confrontée à différentes situations présentées sur le schéma ci-contre : recherche de locaux, de partenaires, de compétences spécifiques, de moyens financiers, d'industrialisation de son projet, de premiers clients... Le programme **ProPulseur** a pour vocation d'aider les start-up et entreprises, en se plaçant comme point d'entrée dans chacune de ces situations.



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

*ProPulseur* est un accélérateur de compétitivité régional. Il est destiné à accélérer la mise sur le marché des produits et services des start-up et des entreprises innovantes. Il s'articule avec le ou les accélérateurs financiers existants ou en projets. Cet accélérateur répond à la démarche French Tech et permet aux bénéficiaires de disposer d'un accompagnement sur mesure et d'un environnement d'événements dédiés.

### Champ de l'accélérateur

Un axe est privilégié sur la thématique santé en réponse à notre reconnaissance nationale French Tech sur la dimension Health Tech. Cependant, l'accélérateur est ouvert à toutes les activités liées aux microtechniques, aux marchés auxquels elles s'adressent (mobilités terrestres, maritimes et aériennes mais aussi santé, numérique, télécommunication, luxe, énergie, industrie...) et aux composantes technologiques associées (mécanique, acoustique, optique/photonique et électronique). Les thématiques de l'accélérateur sont également en cohérence avec celles du Village de l'Innovation by CA et de la technopole régionale TEMIS.

### Un programme reposant sur 2 axes :

#### Axe 1 - Des services et des événements au service d'un parcours d'innovation structuré pour les start-up et les entreprises

- Un parcours de compétences (type parcours de formation) contractualisé avec les start-up (ou les entreprises innovantes) pour accélérer la mise sur le marché de leurs produits et services. Il s'appuie sur les compétences et expertises des acteurs publics et privés régionaux sous la forme de conseils, formations et/ou prestations. Ce dispositif est articulé avec le ou les accélérateurs financiers régionaux.
- Des événements orientés start-up et entreprises innovantes leur permettant de se confronter avec leurs marchés
- Une offre élargie pouvant bénéficier aux start-up et entreprises innovantes hors accélérateur.

#### Axe 2 - Une animation et stimulation de l'écosystème French Tech

Un dispositif d'animation « support » pour stimuler l'innovation et coordonner les acteurs autour des start-up (projets, immobilier, financements...).

ProPulseur - animation, promotion et stimulation de l'écosystème (collectif)	• § 2
Evénements (collectif)	• § 1.3
Offre élargie (collectif)	• § 1.2
Accompagnement Individuel	• § 1.1

### Bénéficiaires et définition

Les bénéficiaires de ce programme sont les start-up et les entreprises innovantes avec la définition suivante qui est celle de la mission French Tech : *une start-up est une jeune entreprise avec une ambition mondiale à la recherche d'un modèle économique qui lui assurera une croissance forte et rapide, ou une entreprise qui a grandi avec un tel modèle. Les start-up accélèrent l'innovation dans tous*

*les secteurs d'activité ; leur valeur repose pour toute ou partie sur le numérique comme dans les technologies de la santé (medtech), les technologies vertes (cleantech), les biotechnologies (biotech), la finance (fintech) ou encore dans les entreprises industrielles. Parce qu'elles prennent des risques en explorant de nouveaux produits ou services, celles qui réussissent deviennent très rapidement des entreprises internationales de plusieurs centaines voire milliers de collaborateurs.*

## **Acteurs impliqués (au moment du montage du projet)**

### **Porteurs et financeurs du projet**

- PMT (Pôle de compétitivité des Microtechniques), Chef de file et porteur administratif
- UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)
- CAFC (Crédit Agricole de Franche-Comté)
- Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- Entreprises (mécènes et/ou mentors)
- Start-up (Pilotes de la démarche)
- Fondation F2I

### **Financements publics**

- Région de Bourgogne Franche-Comté
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Dijon Métropole

### **Autres partenaires**

- Bpifrance (Banque Publique d'Investissement)
- Village de l'Innovation by CA
- Temis Technopole
- BGE Franche-Comté
- Incubateurs BFC
- Réseau Entreprendre
- Écoles : ISIFC, IUT Info-com, ENSMM
- Femto ST
- ARD
- INPI
- ..

## **Durée du programme**

Le programme est envisagé sur une durée de 48 mois (septembre 2017 à août 2021) afin d'installer un dispositif sur une durée significative.

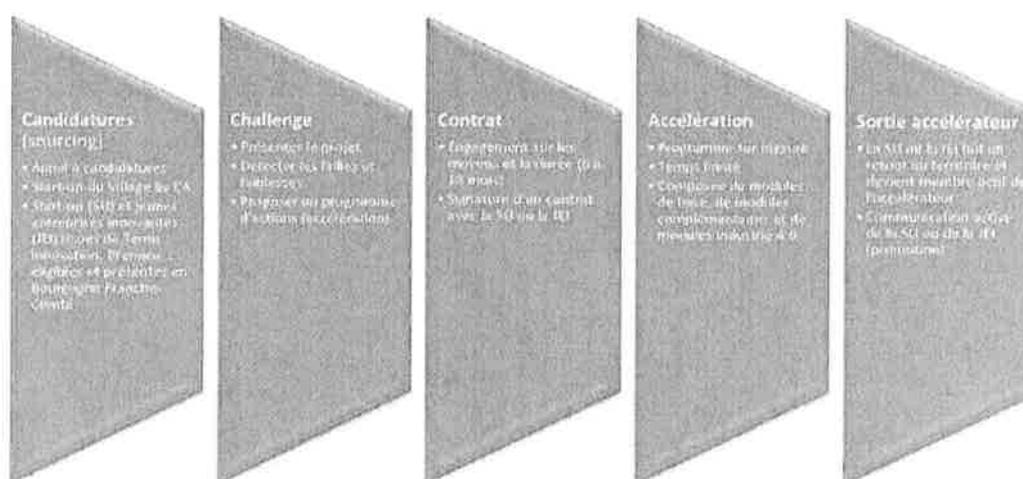
## PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME

### 1. Les services proposés aux start-up et aux entreprises (Axe I)

#### 1.1. L'accélérateur : un parcours de compétences et d'innovation (dimension individuelle)

Les gouvernances de l'accélérateur financier et de l'accélérateur de compétitivité seront rapprochées de manière à assurer la meilleure cohérence autour des projets de start-up.

Accélérateur : principe



#### 1.1.1. Candidatures

Il est prévu un processus permettant d'identifier et de retenir les candidatures des start-up et entreprises :

- L'accélérateur procède à plusieurs appels à candidatures dans l'année et sur la durée du programme (en fonction des fonds disponibles). Les candidatures seront déposées en ligne (via le portail de l'accélérateur) et seront examinées par un Comité Opérationnel de sélection (COMOP). Les candidats retenus sont invités à présenter leur dossier devant les membres du Comité Stratégique (COSTRA).
- Village de l'Innovation by CA** : les start-up présentes dans le **Village de l'Innovation** sont considérées de facto présélectionnées, ayant réussi un passage en comité de sélection du Village. Pour rappel, ce comité est composé de membres du CAFC, du Pôle des Microtechniques et de plusieurs entreprises régionales.
- Les jeunes entreprises innovantes issues de Temis Innovation et du ou des incubateur(s) présents en Bourgogne Franche-Comté (cf. PREMICE - CEEI)
- ... *Toutes autres sources pertinentes*

### 1.1.2. Challenge

Le challenge est animé par les start-up et les entreprises mentors de la commission start-up du PMT et par des experts (financiers, juristes, entreprises, start-up, mentors, scientifiques...).

La start-up est invitée à présenter son projet et à se soumettre au questionnement du groupe présent. Cette session permet aux « startupers » de vérifier la robustesse de leur projet, d'améliorer les points sensibles... Pour le comité qui anime cet échange, les objectifs sont les suivants :

- Comprendre le projet présenté
- Détecter les failles ou les faiblesses
- Déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider et accélérer le projet présenté et les contractualiser avec l'entreprise. Les engagements financiers relatifs seront validés par le représentant de la structure porteuse du programme. Il s'agit d'établir, avec le candidat, un point d'origine et de se projeter vers un objectif à atteindre dans un temps donné le plus court possible.

*N.B. : Ce dispositif a été testé à plusieurs reprises sous le nom « apéro challenge » et 7 entreprises ont été « challengées ». Des solutions et besoins spécifiques ont été identifiés pour chacune d'elles, mais elles ne peuvent pour l'instant pas bénéficier d'une accélération, faute de moyens mis en place.*

### 1.1.3. Entraînement

À l'issue du challenge et après accord mutuel, la start-up s'engage dans un processus avec l'accélérateur sur un temps donné et avec un parcours précis. La start-up devra acquitter un droit d'entrée (ticket) de 5 000 € HT. Ce montant est destiné à impliquer réellement la start-up en relation avec les moyens financiers et humains qui sont mis à sa disposition pour atteindre ses objectifs.

Le principe du parcours est de proposer et de contractualiser, avec la start-up, un parcours de compétences à acquérir et/ou de réponse à ses besoins en fonction de son profil et de ses objectifs. Cet accompagnement « sur mesure » est composé d'un module de base et de modules optionnels : ces éléments seront construits au démarrage du projet par le COSTRA. Ils seront ensuite déployés par étape tout au long du programme.

**Modules de base :** ils sont élaborés en collaboration avec les différents acteurs et porteurs, notamment les start-up de la gouvernance (COSTRA) qui décideront de la nature de ces modules nécessaires au parcours (innovation, financement, marketing et commercial, juridique, marchés...).

**Modules complémentaires :** en lien avec la start-up, ils pourront être déclenchés tout au long de l'accompagnement en fonction des besoins et des thématiques de la SU. Ces modules complémentaires peuvent être sous un format de **conseil** ou de **formation**. Pour certains modules, il pourra être demandé une participation financière à la SU. Les services sont les suivants :

- Un suivi personnalisé et régulier qui permet de bénéficier de mentors reconnus et de l'équipe dédiée pour structurer les besoins et trouver les meilleurs moyens d'y répondre.
- Industrialisation : accéder à des terrains d'expérimentation et à des partenaires pour lancer la fabrication à l'échelle industrielle.
- Trouver sa meilleure implantation et son positionnement marketing et commercial.
- Commercialisation : accélérer la mise en marché grâce à des connexions business directes et à des événements de networking avec un écosystème riche (**Village de l'Innovation** au

niveau régional et national, réseaux UIMM et Pôle de Compétitivité, événements de l'accélérateur type « hackaton » par exemple).

- International : lancer une internationalisation grâce à un soutien opérationnel et une visibilité stratégique auprès des partenaires du PMT dans le monde et du réseau French Tech, des Pôles et des organismes consulaires.
- Un programme flexible avec des formations regroupées assurées par des spécialistes du domaine (établissements bancaires, experts marchés, juristes, Pôle de compétitivité...).
- ...

#### **Modules industrie 4.0 :**

Le concept d'Industrie 4.0 correspond à une nouvelle façon d'organiser les moyens de production : l'objectif est la mise en place d'usines dites « intelligentes » (« smart factories ») capables d'une plus grande adaptabilité dans la production et d'une allocation plus efficace des ressources, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle révolution industrielle. Ses bases technologiques s'appuient sur les thématiques des microtechniques, système intelligents, objets connectés.

Il sera proposé aux start-up et aux entreprises innovantes d'intégrer des groupes de réflexion et de participer à des événements ou programmes en la matière soit localement ou en lien avec d'autres territoires. Ces éléments sont importants en phase d'industrialisation.

#### **Appuis de formateurs « industriels »**

Les entreprises du tissu économique local et du réseau French Tech disposent de compétences fortes qu'elles peuvent mettre à disposition des nouvelles start-up. Cette pratique fonctionne notamment sur les aspects réglementaires avec des entreprises locales expertes du domaine.

#### **Appui des établissements de formation et de recherche, partenaires de l'opération**

Un programme existant en lien avec l'ENSMM, l'ISIFC et l'IUT Info-com permet un appui complémentaire aux start-up :

- Avec Biotika et l'ISIFC

Entreprise non lucrative de l'ISIFC (école d'ingénieurs publique en biomédical certifiée EUR ACE-CTI), Biotika® est au service du développement de la médecine technologique pour la recherche, l'innovation et/ou pour des start-up et des PME. Le rôle de Biotika® est de catalyser la collaboration industrielle et hospitalière afin d'accélérer la mise sur le marché des produits de santé les mieux adaptés aux besoins des cliniciens et des patients. Son rôle, au sein de l'ISIFC et avec l'aide du CHRU de Besançon et des entreprises locales, est de détecter et de former les leaders industriels de la médecine technique de demain et d'encourager les jeunes à entreprendre au sein d'une structure organisée selon les exigences qualité internationales spécifiques à la santé.

Reconnue pour son expertise en dispositif médical (DM) depuis 2006, Biotika® a trois activités en santé (phases amont du développement et du design hardware et software) : Affaires Réglementaires, Affaires Cliniques (plan de développement, évaluations et essais cliniques) et Conception R&D de maquettes « preuves de concept ». Les membres bénévoles de Biotika® sont des étudiants ISIFC (environ 25 par an), en fin de cursus ingénieur et en activité de professionnalisation. La direction permanente de Biotika® est assurée par des enseignants de l'ISIFC, salariés de l'Université de Besançon, tous experts du dispositif médical.

**Biotika® en chiffres :**

- 71 projets développés depuis 2006
  - 6 financements BPI France, FEDER et APICHU (aide jeune OSEO et maturation).
  - 1 financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)
  - 6 essais cliniques (dont le premier essai clinique d'un produit non marqué CE du CHRU de Besançon en 2017)
  - 286 étudiants formés à Biotika® sur les 477 ingénieurs ISIFC diplômés depuis 2004.
- Avec l'ENSMM
    - Avec l'équipe et l'option de l'Ingénierie de l'Innovation  
Mise à disposition d'élèves ingénieurs en 3<sup>e</sup> et dernière année, formés aux sciences de l'ingénieur et à l'intelligence économique. La start-up peut disposer d'un binôme d'étudiants entre le 15 septembre et le 15 décembre de chaque année. L'aide peut porter par exemple sur la compréhension et la mise sur le marché des produits et services ou l'analyse de la concurrence ou sur des réflexions plus prospectives.
    - Plateforme partenariale  
La plateforme partenariale permet de prendre en charge des projets industriels par des élèves-ingénieurs en bénéficiant d'un co-encadrement industriel et pédagogique, au service de l'innovation et de la compétitivité. Elle met à disposition des équipements technologiques dans le domaine des sciences de l'ingénieur.  
Les projets industriels sont pris en charge par une équipe-projet dédiée. Elle se compose de personnels encadrants (enseignants et enseignants-chercheurs experts dans le domaine), d'ingénieurs et de techniciens de l'École (assurant le support technique) et d'élèves-ingénieurs stagiaires ENSMM de niveau BAC + 4/5.  
L'accompagnement du projet est effectué sur un ou plusieurs semestres, rythmé par des séances de revue de projet périodiques, avec l'entreprise partenaire.
  - Avec l'IUT Info-com  
Un appui méthodologique et opérationnel pour aider la start-up à formaliser son offre ou présenter ses produits et services, analyser la concurrence, disposer d'une stratégie de communication...

**1.1.4. Durée de présence dans l'accélérateur**

La période d'accélération est arrêtée contractuellement lors du challenge (cf. chapitre 1.1 2) et sa durée moyenne est de 6 mois et ne peut excéder 18 mois maximum

**1.1.5. Sortie de l'accélérateur**

- A l'issue de son parcours, la SU ou JEl rend compte par écrit des résultats de son parcours.
  - Retour d'expérience et communication obligatoires, destinés à promouvoir l'accélérateur.
  - La SU ou JEl participe en tant qu'animateur à 2 sessions « challenge » minimum.
- Ces dispositions seront précisées par le comité stratégique dans les premiers mois du programme et contractualisées avec tout bénéficiaire du dispositif.

### Conditions d'accès aux services de l'accélérateur

- Être une SU ou JEI : 30 start-up et entreprises innovantes sur la durée du programme pourront bénéficier de ce dispositif.
- Présenter une candidature (spontanée ou en réponse à un appel à candidatures) qui devra être pré-sélectionnée par le comité opérationnel.
- À l'issue d'un « challenge », la start-up retenue s'engage sur une période de 1 à 18 mois avec un ticket forfaitaire de 5 000 € HT. Il s'agit d'éviter le phénomène de gratuité qui n'impliquerait pas réellement la start-up dans le dispositif.
- Un contrat est signé entre la start-up et la structure porteuse du programme *ProPulseur* formalisant la mise à disposition de ressources et d'expertises.
- La start-up peut également bénéficier du service si elle est en dehors du territoire (sauf offre spécifique), la présence à temps plein n'est pas obligatoire. L'incitation est faite pour que la start-up vienne s'installer sur notre territoire.

### 1.2. L'offre complémentaire aux entreprises hors accélérateur

Le nombre d'entreprises pouvant bénéficier des services de l'accélérateur de compétitivité est limité (environ 30). Sur la base des compétences et services de l'accélérateur, plusieurs modules seront ouverts largement aux entreprises. La notion de parcours fait place à une offre de modules au choix et payante pour l'entreprise. Le modèle économique dépend de chaque module (conseil, formation, événements, salons...). Une offre de ces services sera élaborée et validée par le comité de Pilotage (COFIL) et communiquée auprès des entreprises. L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre une offre globale et marketée complémentaire en s'appuyant sur les compétences des porteurs du programme :

- L'UIMM notamment pour ses compétences en matière juridique et droit social, ses formations en management et ses actions techniques.
- Le **Village by CA** dans sa dimension finance, gestion, relations internationales...
- Le Pôle des Microtechniques pour ses compétences en matière d'innovation, de partenariats compétitivité et réseaux.

L'association du **Village by CA** portée par le CAFC et le PMT est un partenaire du projet *ProPulseur*. Le **Village by CA** et *ProPulseur* ne se substituent pas l'un à l'autre mais ont vocation à se compléter et travailler en étroite collaboration. Il est donc envisagé des actions en commun qui pourront se dérouler au sein du Village ou dans le cadre de *ProPulseur*... et sur les autres lieux d'accueil et d'accompagnement d'entreprises innovantes en région (incubateur-CEEI régional, TEMIS Innovation, NICEPHORE Cité...)

Ces actions seront construites et mises en œuvre dans les 6 mois suivant le démarrage du programme et seront régulièrement enrichies.

La promotion, le suivi et la gestion de ces services seront intégrés au portail numérique de l'accélérateur.

### 1.3. Programme d'événements (dimension collective)

#### 1.3.1. Principe

Ces événements sont mis en œuvre au bénéfice des start-up et entreprises innovantes et doivent concourir à l'accélération de leurs produits et services. Il s'agit de les aider à se confronter à leur marché et d'accélérer leur réseau.

On peut distinguer les types d'événements suivants :

- Événements orientés French Tech sur la thématique HealthTech se déroulant en région ou en lien avec le niveau national French Tech sur la thématique Santé.
- Événements génériques ou transversaux pouvant concerner toutes les start-up et entreprises innovantes indépendamment de leurs marchés ou domaines d'activité.

Des tarifs préférentiels sont prévus pour les candidats retenus dans le cadre de l'accélérateur.

#### 1.3.2. Types d'événements envisagés

##### Keynote speakers

Invitation à participer à des présentations et conférences en lien avec les thématiques de l'innovation, de l'accélération, de nouveaux modèles économiques...

##### Rencontres B2B

Plusieurs événements B2B du PMT et de ses partenaires sont programmés pour mettre en relation les start-up et les entreprises avec des clients ou donneurs d'ordres potentiels :

- 2 « Health business connect » à Dortmund (D) et Galway (Ir).
- 2 Salons d'affaires MedFit et BioFit.

##### Conventions d'affaires

Participation à un ou plusieurs salons ou conventions d'affaires sur la base d'un collectif à accompagner sur des salons au plan national ou international.

##### Hacking health (Hackathon/ateliers et cafés)

###### Marathon de l'innovation

Un hackathon est un événement dynamique qui rassemble des développeurs et designers qui désirent développer de nouvelles compétences en concevant rapidement des prototypes à partir de leurs idées. Il est envisagé de tenir une session par an sur la durée du programme (voir Hacking Health en annexe).

##### Participation à l'écosystème

Les start-up seront invitées à participer aux différents groupes de travail et à s'impliquer dans la gouvernance de la French Tech en région. La participation à ces réseaux leur permettra de mieux se connecter avec les possibilités qu'offre l'ensemble de l'écosystème. Les start-up seront ainsi invitées à participer « aux apéros challenges » et à la commission start-up du Pôle des Microtechniques.

## 2. Animation et stimulation de l'écosystème French Tech (Axe 2)

Un dispositif d'animation et d'événements pour stimuler l'innovation et coordonner les acteurs autour des entreprises (projets, immobilier, financements...).

### 2.1. Mise en place et animation d'un Comité Stratégique (COSTRA)

La mobilisation autour de la constitution du dossier de candidature de la French Tech a réuni de nombreux acteurs et fait émerger des propositions d'amélioration de notre écosystème. Il s'agit de poursuivre cette mobilisation et d'impliquer tous les acteurs pertinents dans ce projet. La plupart ont été approchés et soutiennent cette initiative. Il s'agit de renforcer la cohérence de l'offre régionale autour de l'accompagnement des start-up et des entreprises innovantes, à travers un Comité Stratégique.

Ce comité assure la réflexion et la mise en cohérence des missions et services des différents acteurs. Il s'agit également de renforcer et compléter l'offre de l'écosystème. Il est force de propositions et d'actions. Il se réunit à échéance régulière selon un calendrier à arrêter en commun. Les actions validées seront inscrites sur le site portail régional (Portail French Tech).

Constitution du COSTRA voir § 3.

### 2.2. Action de promotion et de communication territoriale

La promotion

Mise en œuvre d'une campagne de communication et de promotion pour capter de nouvelles start-up en région. Une communication et promotion régulières sont réalisées à destination des entreprises et également des autres territoires. Elles présentent et valorisent les services de l'accélérateur avec l'objectif de capter de nouvelles start-up sur le territoire. Un point d'appui sur Dijon et Besançon (permanence dans un lieu totem à convenir) est envisagé pour répondre aux besoins et servir le territoire Bourgogne Franche-Comté de manière équitable.

Portail « accélérateur »

Élaboration d'un portail lié au projet destiné à présenter le programme et informer de son fonctionnement. Les éléments suivants seront intégrés :

- La présentation de l'écosystème (structures, contacts, missions...)
- La présentation des financeurs et partenaires du programme (Établissements bancaires, sponsors, Village by CA, TEMIS, incubateurs, écoles...)
- L'offre de services de l'accélérateur de compétitivité (modules) et de l'accélérateur financier (cf. § 1.1)
- La description des programmes complémentaires et leurs modalités d'accès (cf. §1.2)
- La présentation des start-up ayant intégré le programme
- Les événements (régionaux et nationaux) à disposition ainsi que ceux portés par les acteurs partenaires (cf. §1.3 et 2.1)
- Le processus de candidature et les dates des comités de sélections
- Les outils utiles et informations utiles (CV, offres d'emplois, locaux, outils financiers, bonnes pratiques...)
- ...

Relais médiatique

- Conférence de presse (3 à 4 sur la durée du programme) et communication dans la presse spécialisée (1001Startup, L'Usine Nouvelle, presse professionnelle...) pour présenter le programme et les start-up

- Réseaux sociaux : présence médiatique sur les réseaux sociaux (LinkedIn, ...).
- Élaboration d'un Kit de communication (digital et print) pour les partenaires du projet afin de relayer l'information auprès de leurs auditoires et contacts sur les médias de leurs choix (site web, newsletter, réseaux...).

### 3. Système de gouvernance

La gouvernance s'appuie sur plusieurs entités disposant des rôles et responsabilités suivants :

**COPIL** : comité de pilotage « Financeurs »

Il rassemble les financeurs publics et privés du programme. Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement du programme au plan technique, financier et administratif. Le COPIL est souverain en matière de décision.

- PMT (Pôle de compétitivité des Microtechniques), Chef de file et porteur administratif
- UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)
- CAFIC (Crédit Agricole de Franche-Comté)
- Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- Entreprises (mécènes et/ou mentors)
- Start-up (Pilotes de la démarche)
- Fondation F2I
- Région de Bourgogne Franche-Comté
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Grand Dijon (Dijon Métropole)

**COSTRA** : comité stratégique

Il est composé des membres du COPIL et des partenaires associés au programme. De nouveaux membres peuvent être cooptés. Son rôle est de réfléchir, mettre en cohérence et participer, en fonction de ses missions propres, aux actions conduites. Sa fonction est également de renforcer la cohérence et la synergie de l'écosystème de l'innovation.

- Membres du COPIL
- Bpifrance
- BGE Franche-Comté
- Temis Technopole
- Réseau Entreprendre
- ARD
- INPI
- Incubateurs BFC
- Femto-ST
- Écoles : ISIFC, ENSMM et IUT Info-com
- † Autres membres cooptés par le COSTRA en cours de programme.

**Comité de sélection et jury challenge**

Ils sont mis en place sur proposition du COSTRA et validé par le COPIL. Leurs rôles et responsabilités seront précisés au démarrage du programme.

**COMOP** (Équipe opérationnelle)

Son rôle est de mettre en œuvre le programme en lien avec le COPIL.

- Le (la) chargé(e) de mission « start-up manager » (à recruter)
- Le (la) chargé(e) de mission « promotion et supports » (à recruter)

- Le Maire du Village de l'Innovation
- La référente thématique Health Tech pour la French Tech en région Bourgogne Franche-Comté
- Correspondants désignés par les partenaires

### **Durée du programme et échéancier**

Le programme se déroule sur 48 mois et comporte une première phase de démarrage et de mise en œuvre des éléments du programme notamment :

- La constitution de l'équipe opérationnelle
- La structuration du Comité de sélection des start-up et du Jury challenge
- Recrutement des experts et détermination des parcours d'accélération
- Communication promotion (portail Web)
- Programme d'animation et d'événements (6 mois)
- Catalogue des offres et services (6 mois)

La phase suivante correspond à la montée en régime de l'accélérateur avec l'objectif d'environ 30 candidats sur la durée du programme.

## DÉPENSES (hors taxes sauf salaires)

Les grands postes de dépenses sont présentés dans le tableau ci-dessous

Dépenses en k€	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	TOTAL sur 4 ans	%
Salaires des animateurs	160	160	162	164	646	34,55%
<i>Start-up manager</i>	90	90	91	92	363	
<i>Chargé(e) promotion</i>	70	70	71	72	283	
Prestataires conseils	180	180	180	180	720	38,50%
Événements, logistique et déplacements	70	80	80	80	310	16,58%
Communication, promotion, représentation	50	40	40	40	170	9,09%
Gestion administrative du projet	6	6	6	6	24	1,28%
<b>TOTAL</b>	<b>466</b>	<b>466</b>	<b>468</b>	<b>470</b>	<b>1870</b>	<b>100,00%</b>

### Poste salaires

Le succès de l'action repose sur la qualité de son animation et, pour fonctionner, deux postes sont requis au sein du PMT sur la durée du programme. Les profils et missions sont les suivants :

- Un(e) « Start-up manager » qui assure le montage des modules, l'animation générale, le suivi des aspects techniques en relation avec les start-up et les partenaires, la gestion des intervenants notamment des consultants et experts... bref, le cœur du fonctionnement de l'accélérateur.
- Un(e) Chargé(e) de missions assurant la communication générale du programme, les relations régulières avec la presse, l'appui au montage des événements (hacking health, salons, B2B...), la logistique des rencontres et des challenges, l'animation des réseaux sociaux, les newsletters...

### Dépenses externes

#### Prestataires conseils

L'accélérateur devra faire appel à des prestataires extérieurs selon les besoins. Ils apporteront les ressources et compétences nécessaires aux entreprises retenues dans l'accélérateur. Le montant de ce poste est basé sur une moyenne de 20 à 25 jours par entreprise (tarif moyen de 800 à 1000 € par jour) et pour 25 à 30 entreprises.

#### Événements, logistique, déplacements

Ce poste intègre les dépenses suivantes :

- Les coûts relatifs aux événements prévus (hacking Health, B2B, conférenciers...).
- La logistique générale : location de lieux dans le cadre du programme, frais de réception, déplacement associés, organisation des challenges, prise en charge de certaines dépenses de représentation des start-up...

#### Communication, promotion, représentation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses externalisées pour la promotion et la communication tout au long du programme :

- La communication générale autour du projet
- Création et mises à jour du portail Web de l'accélérateur
- Campagnes d'appels à candidature et recrutement des entreprises
- La communication autour des événements
- La parution d'encarts presse, l'édition de newsletters
- ...

## FINANCEMENTS

Le financement de ce programme d'accélération repose sur un apport équilibré privé et public de 50 %.

Les structures suivantes pourront apporter des contributions en numéraire et/ou en nature (temps) :

- PMT (Pôle de compétitivité des Microtechniques), chef de file et porteur administratif
- Fonds F2I et UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)
- Établissements bancaires
  - Crédit Agricole de Franche-Comté
  - Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- Entreprises (mécènes et/ou mentors)
- Start-up (Pilotes de la démarche)
- CAGB (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)
- Région de Bourgogne Franche-Comté

Structures	Apports par an en		%	Remarque
	ke	k€ sur 48 mois		
<b>Financement privé</b>				
Fonds F2I	90	360	19,3%	
Crédit Agricole FC	30	120	6,4%	
Caisse épargne BFC	30	120	6,4%	
UIMM Bourgogne et FC	10	40	2,1%	
PMT (Mentors + temps entreprises)	40	160	8,6%	(valorisation temps + sponsoring)
Ticket startups	37,5	150	8,0%	(30 entreprises accompagnées)
<b>Sous total</b>	<b>237,5</b>	<b>950</b>	<b>50,8%</b>	
<b>Financement public</b>				
Région Bourgogne Franche-Comté	160	640	34,2%	
CAGB - Besançon	35	140	7,5%	
Grand Dijon	35	140	7,5%	
<b>Sous total</b>	<b>230</b>	<b>920</b>	<b>49,2%</b>	
<b>TOTAL GENERAL SUR 4 ANS</b>		<b>1870</b>	<b>100,0%</b>	
Moyenne par an		467,5		

Contacts

**Monsieur Pierre VIVIEN**

Pôle des Microtechniques

Temis Innovation – Maison des Microtechniques

18, rue Alain Savary – 25000 Besançon

Tel +33(0)3 81 40 47 55 - +33(0)6 07 21 98 15

pvivien@polemicrotechniques.fr

Contact technique

**Madame Céline BOUAFIA**

Pôle des Microtechniques

Temis Innovation – Maison des Microtechniques

18, rue Alain Savary – 25000 Besançon

Tel +33(0)3 81 40 47 56 - +33(0)7 78 49 34 83

c.bouafia@polemicrotechniques.fr

## ANNEXES

**Présentation du HACKING HEALTH**

**Hacking Health** est un « Marathon d'innovation ouverte en santé » dont l'objectif est de stimuler l'innovation et le développement de projets liés à des besoins réels en matière de santé. Ce mouvement, né au Canada en 2012, vise à faire émerger la communauté d'innovateurs d'un territoire et à briser les barrières entre monde numérique, praticiens et acteurs de la sphère de la santé, juristes, chercheurs, designers, développeurs, universitaires, étudiants... Cette démarche est unique car elle rassemble dans un même lieu, des personnes provenant d'une grande variété de domaines : le croisement de compétences est donc largement favorisé.

Hacking Health se décompose en plusieurs étapes : au démarrage, des porteurs de projets présentent leurs idées au groupe (le pitch). Ensuite, les équipes se forment et vont collaborer pendant 48 heures pour prototyper des réponses aux besoins soulevés par des professionnels de santé. C'est une course contre la montre pour les équipes qui travaillent avec acharnement pour élaborer un prototype fonctionnel. À l'issue de ce hackaton, tout le monde présente le produit de son travail au public (pitch de fin), et reçoit des prix en récompense.

Les hackathons sont des moments intenses et informels propices aux échanges et à l'expérimentation. Durant un hackathon, le but n'est pas de construire le produit parfait mais d'arriver à un objet très simple qui pourrait fonctionner. Par conséquent, un hackathon n'est pas un endroit où les problèmes sont résolus instantanément mais qui ouvrent des portes à des collaborations et réalisations futures.

De nombreux hackathons sont organisés à travers le monde par différents acteurs, allant de petites équipes motivées qui veulent s'entraîner à de très grandes organisations qui souhaitent développer des solutions innovantes.

Hacking Health a aussi conclu des partenariats avec des hôpitaux locaux afin de faciliter la participation des médecins aux événements (parfois entre deux rotations !) mais aussi pour permettre les essais d'applications auprès de vrais patients, qui sont ravis de voir leur feedback être utilisé en temps réel par l'équipe.

Enfin, Hacking Health insiste fortement sur la nécessité d'inclure des professionnels de la santé dès le début des projets afin que ceux-ci mettent en évidence de véritables enjeux complexes et concrets, ce qui renforce la motivation des designers et hackers présents et leur envie de relever ces défis.

**LES CAFÉS**

Les Cafés sont des réunions informelles pour discuter et débattre sur des sujets de santé (medtech, digitale, service) dans une ville (plusieurs lieux sont envisagés). Ce sont des lieux privilégiés où se croisent les personnes de différentes professions et où se mélangent les idées.

Les Cafés sont un moyen simple et efficace pour les organisateurs et participants de stimuler une communauté. Les Cafés renforcent la capacité de diffusion et d'échanges des idées entre les différentes disciplines, ce qui est la mission centrale de Hacking Health.

Il sera fait appel au volontariat pour organiser ces événements qui seront appuyés par l'équipe opérationnelle.

**LES ATELIERS**

Au travers de la collaboration et des échanges entre les différentes disciplines, des approches novatrices aux problèmes du système de santé peuvent être élaborées, testées et quantifiées. La première étape est de rassembler différentes perspectives ou points de vue. Chaque domaine d'étude a sa propre langue et des points de vue bien établis. Cela peut être difficile et frustrant d'essayer de



comprendre cette langue, de sortir de sa zone de confort et de découvrir les enjeux vus d'un autre domaine.

#### **ATELIER DE DESIGN**

Les cliniciens travaillent directement avec des développeurs de produit et design. Ils les aident à peaufiner leur vision et leur projet pour en faire un défi concret qui peut être abordé lors d'un hackathon. Cela permet d'aider nos experts en soins de santé à développer leurs concepts et d'apporter des projets réfléchis et validés aux hackathons.

#### **ATELIER DE PRESENTATIONS «PITCH»**

La communication est la clé d'une bonne collaboration et les candidats sont entraînés à présenter les idées et à transmettre un message de façon efficace et intelligible pour toutes les disciplines, afin de toucher tous les individus, quels que soient leur expérience ou leurs points de vue.